

## Compte rendu Comité syndical du 28 novembre 2022

**Objet :** Réunion du comité syndical – syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

**Date :** 28 novembre 2022

**Lieu :** Maison de la baie d’Audierne (Tréguennec)

**Participation :** membres présents : 14 (P), membres représentés : 5 (R), voix délibératives : 19

		Nom Prénom	Présent	Absent
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	TIT	JOUSSEAUME Éric	P	
	TIT	BUANNIC Jean-Louis	P	
	TIT	LE TROADEC Gwenola	R	
	TIT	LOUSSOUARN Christian	P	
	TIT	LE CLEACH Cyrille	P	
	TIT	MOREL Stéphane		X
	TIT	BOURHIS Danielle	P	
	TIT	GAIGNE Jean-Michel		X
	SUP	BREN Jean-Marc		Excusé
	SUP	CANEVET Yves		X
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	TIT	BUREL Michel	P	
	TIT	STEPHAN Philippe	P	
	TIT	CARADEC Jean-Louis		Excusé
	TIT	MIAGOUX Jean-Pierre	P	
	TIT	YANNIC Jean Bernard	P	
	TIT	CARIOU Jacques	P	
	SUP	LE GOFF Michèle		X
	SUP	LE COZ Hervé	P	
Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz	TIT	LAURIOU Benoit	R	
	TIT	SERGENT Gilles	R	
	TIT	BUREL Bruno	P	
	SUP	AUGRAIN Angélique		X
	SUP	LE COZ Rémy		X
Douarnenez communauté	TIT	KERVAREC Ronan	R	
	SUP	TUPIN Hugues		X
Quimper Bretagne Occidentale	TIT	COZIEN Jean-Paul	R	
	SUP	CORROLLER Christian		X
Syndicat intercommunal des eaux du Goyen	TIT	KERISIT Yves	P	
	SUP	BOUER Yves-Marie		X
Syndicat intercommunal des eaux du Nord Cap Sizun	TIT	BONIZEC Emile	P	
	SUP	PERHERIN Nolwenn		X

**Pouvoirs :**

- LE TROADEC Gwenola à LOUSSOUARN Christian
- LAURIOU Benoit à KERISIT Yves
- SERGENT Gilles à JOUSSEAUME Éric
- KERVAREC Ronan à BUREL Michel
- COZIEN Jean-Paul à BUANNIC Jean-Louis

**Personnes invitées :**

- PICHERAL Thomas (OUESCO)
- GUICHARD Samuel (OUESCO)
- HELIAS Fanny (OUESCO)
- NEVEU Tifenn (OUESCO)

**Ordre du jour :**

---

- Contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille
- Adhésion à l'opération départementale « plan 500 000 arbres »
- Gestion des ressources humaines
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Questions diverses

**Pièce jointe :**

---

- Diaporama de la réunion
- Délibération n°0822 portant sur le contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille 2023-2025
- Délibération n°0922 portant sur l'adhésion à l'opération départementale « plan 500 000 arbres »
- Délibération n°1022 portant sur la création d'un poste non permanent de chargé de mission Breizh bocage
- Délibération n°1122 portant sur l'avenant n°1 à la convention de prestation de services signée avec la CCPBS pour la mutualisation des fonctions support
- Délibération n°1222 portant sur la convention de coopération avec le SIVALODET, le CCPF, CCA et QC pour la réalisation d'un schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille
- Délibération n°1322 portant sur le renouvellement de la ligne de trésorerie

**Objet des discussions :**

---

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseau, Président de OUESCO :

- procède à l'appel des membres et fait observer le quorum,
- fait adopter le compte rendu de la séance du 16 mai 2022,
- présente l'ordre du jour.

M. le Président indique que l'aménagement d'une salle de réunion à la maison de la baie d'Audierne permet, désormais, au comité syndical de se réunir dans les locaux de OUESCO.

M. le Président précise que la Maison de la baie d'Audierne constitue un lieu emblématique de l'Ouest-Cornouaille. Les bâtiments appartiennent au Conservatoire du littoral et sont gérés par la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud. Le Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille occupe une partie des locaux depuis juillet 2013. La présence de OUESCO au sein de la Maison de la baie d'Audierne renforce la vocation environnementale du site.

### **Bilan du contrat territorial 2020-2022 :**

Fanny Hélias, Samuel Guichard et Tifenn Neveu présentent le bilan des actions menées dans le cadre du contrat territorial 2020-2023. Les principales opérations réalisées sont les suivantes :

- la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et le dépôt d'un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique,
- la réalisation d'une étude sur le transfert du Phosphore sur les bassins situés en amont de la retenue du Moulin Neuf,
- la conduite d'expérimentations de techniques de paillage sur culture de tulipes sur le bassin versant de Penmarch,
- la réalisation des premiers travaux de restauration des milieux aquatiques. La vidéo portant sur la « [Renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé](#) » et la vidéo portant sur la « [Suppression de l'étang de Kerlever](#) » sont présentées aux membres du comité syndical,
- la réalisation des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, de l'estuaire du Goyen, de la baie d'Audierne et de la zone de Toul Ar Ster. La vidéo « [Ensemble, préservons la qualité des eaux littorales !](#) » est présentée aux membres du comité syndical.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Philippe Stéphan demande des précisions sur les résultats des essais de paillage.*
2. *Philippe Stéphan demande des précisions sur la continuité des mesures agro-environnementales (MAEC).*
3. *Éric Jousseau souligne la qualité des vidéos et rappelle l'intérêt de la pédagogie en particulier sur des sujets contre intuitifs comme la suppression d'étangs.*
4. *Christian Loussouarn alerte sur la couleur verte de la rivière de Pont-l'Abbé directement liée au développement des cyanobactéries dans la retenue du Moulin Neuf et rappelle la nécessité de respecter le débit minimum biologique de la rivière.*
5. *Jean-Louis Buannic précise que le projet de refonte de la passe à poissons du Moulin Neuf est en bonne voie et que les travaux débuteront en 2023.*
6. *Michel Burel regrette que la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden ne soit pas citée dans les remerciements de la vidéo « [Ensemble, préservons la qualité des eaux littorales !](#) »*

Les éléments de réponses apportés sont les suivants :

1. *Fanny Hélias explique que la modalité de paillage avec la paille de blé broyée a donné les meilleurs résultats. La technique est efficace pour maîtriser le développement des adventices, a un impact limité sur le rendement de la culture mais est très coûteuse dans sa mise en œuvre (cout matière et mécanisation). La technique n'est donc pas transposable à l'échelle de l'exploitation.*
2. *Michel Burel indique d'un nouveau projet agro-environnemental a été déposé auprès de l'autorité de gestion. De nouvelles MAEC seront donc proposées aux agriculteurs en 2023. Les MAEC seront territorialisées en cohérence avec les enjeux « eau » et les enjeux « biodiversité ».*

6. *Éric Jousseume indique que cela va être corrigé.*

### **Validation du contrat territorial 2023-2025 :**

Thomas Picheral rappelle le contexte dans lequel s'inscrit le second contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille : état des lieux des masses d'eau, enjeux du territoire, ... et présentent les orientations du projet :

- Poursuite des travaux des études pour la restauration des milieux aquatiques :
  - . Refonte de la passe à poissons du Moulin Neuf.
  - . Renaturation du ruisseau de Saint-Jean.
  - . Etudes pour la reconquête de la continuité écologique : Moulin de Bondivy, Moulin de Crémenech et Moulin de Trégonguen.
- Réorientation du projet agro-environnemental autour des enjeux stratégiques suivants :
  - . Reconquête de la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable prioritaires et sensibles.
  - . Réduction du développement des algues vertes sur les vasières de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé.
  - . Réduction des blooms de cyanobactéries dans la retenue du Moulin Neuf.
  - . Réduction des concentrations de pesticides dans les ruisseaux de Penmarch et de la Torche.
  - . Reconquête de la qualité bactériologique sur les bassins versants agricoles ciblés dans les profils de vulnérabilité conchylicole.
- Poursuite du suivi de la qualité de l'eau.
- Renforcement des opérations de communication et de sensibilisation.

La participation prévisionnelle au financement du contrat par le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille est estimée à 269 510 €, soit 14% du coût prévisionnel total.

A l'unanimité, le comité syndical :

- valide le contenu du contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille,
- approuve la passation d'un second contrat territorial avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Bretagne sur la période 2023-2025,

### **Adhésion à l'opération départementale « plan 500 000 arbres » :**

M. le Président rappelle que le projet de renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé prévoit le boisement des rives de la rivière sur la section comprise entre le barrage du Moulin Neuf et le moulin de Pen-Enez.

L'opération vise à :

- apporter de l'ombrage pour limiter le réchauffement de la masse d'eau,
- améliorer la qualité de l'eau,
- favoriser le développement de la biodiversité,
- limiter l'accès au cours d'eau, tout en préservant des accès pour les usages de pêche.

Pour bénéficier d'une subvention de 80% pour la réalisation des travaux de plantation et la fourniture des plants, M. le Président propose d'adhérer à l'opération départementale intitulée « plan 50000 arbres ».

A l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à solliciter, auprès du Conseil Départemental du Finistère, une aide financière pour la réalisation d'un boisement rivulaire le long de la rivière de Pont-

l'Abbé entre le barrage du Moulin Neuf et le moulin de Pen-Enez, dans le cadre du « plan 500 000 arbres ».

### **Renouvellement du contrat de travail de la technicienne « agro-environnement » et du contrat de travail de la technicienne « milieux littoraux / suivi de la qualité de l'eau » :**

M. le Président informe que les contrats de travail de la technicienne « agro-environnement » et de la technicienne « milieux littoraux / suivi de la qualité de l'eau » prennent fin au 31/12/2022. Le renouvellement de ce type de CDD passe obligatoirement par une procédure de recrutement avec déclaration de vacance de poste, diffusion d'une offre de recrutement, sélection de candidats susceptibles d'occuper les fonctions, jury de recrutement.

M. le Président indique que les agents en poste, s'ils sont intéressés, peuvent postuler sur ces offres et seront astreints à passer un entretien au même moment que les autres candidats. La date de dépôt des candidatures est fixée au 25/11/2022. Le jury de recrutement se réunira le 06/12/2022.

### **Création d'un poste, non permanent, de technicien « bocage / assistant administratif »**

M. le Président indique que, pour mener à bien ses missions, le syndicat a besoin de moyens humains supplémentaires. Les besoins sont estimés comme suit :

- 0.6 ETP pour animer et mettre en œuvre le programme Breizh bocage,
- 0.4 ETP pour assurer les missions d'assistance administrative actuellement réalisés par un agent de la CCPBS dans le cadre de la convention de prestation de services.

M. le Président présente la fiche de poste.

M. le Président propose de créer un emploi de « chargée de mission bocage / assistant administratif » (catégorie B filière technique ou administrative) et d'engager une procédure de recrutement sous la forme d'un contrat de projet de 1 an.

A l'unanimité, le comité syndical /

- *Adopte la proposition du Président,*
- *Autorise la modification du tableau des emplois,*
- *Autorise le Président à lancer une procédure de recrutement.*

### **Avenant à la convention de prestation de services signée avec la CCPBS pour la mutualisation des fonctions support :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, OUESCO mutualise les fonctions supports avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud sous la forme d'une prestation de services (estimation des besoin 0.69 ETP). Celle-ci se termine le 31 décembre 2022.

Afin de prolonger la durée de la convention et de procéder aux ajustement nécessaires, Monsieur le Président propose de signer un avenant.

M. le Président présente l'avenant à la convention :

- L'estimation des besoins indiqué à l'article 1 passera de 0.69 ETP à 0.23 ETP.
- Le coût de la prestation indiqué à l'article 4 passera de 31 000 € à 11 268 €.

A l'unanimité, le comité syndical :

- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de prestation de services,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 avec la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud.

**Convention de coopération, avec le SIVALODET, la CCPF, CCA et QC, pour la réalisation d'un schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille :**

M. le Président propose de signer une convention de coopération avec le SIVALODET, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF), Concarneau Agglomération (CCA) et Quimperlé Communauté (QC) afin de mutualiser les moyens humains nécessaires à la réalisation d'un schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille.

Cette mutualisation prend la forme d'une prestation de coopération proposée par OUESCO au SIVALODET, à la CCPF, à CCA et à QC.

M. le Président présente la convention.

Le coût de la prestation est évalué à 31 000 € en 2023 et à 24 000 € en 2024.

La participation prévisionnelle au financement du schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires par le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille est fixée à 1860 € pour 2023 et 1440 € pour 2024.

A l'unanimité, le comité syndical :

- Approuve les termes de la convention,
- Autorise le Président à signer la convention avec le SIVALODET, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF), Concarneau Agglomération (CCA) et Quimperlé Communauté (QC)

**Renouvellement de la ligne de trésorerie**

M. le président indique que la ligne de trésorerie en vigueur (montant 50 000 €) est arrivée à échéance le 12 novembre 2022. La ligne de trésorerie n'a pas été utilisée.

M. le président propose de renouveler la ligne de trésorerie dans les mêmes conditions dans le cadre d'une convention signée avec le Crédit Agricole. Il précise que la ligne de trésorerie constitue une sécurité compte tenu des incertitudes existantes sur les délais de paiement des subventions.

Le comité syndical autorise le Président à signer une convention de crédit de trésorerie dans les conditions présentées.

M. le Président lève la séance à 16h40.

Éric Jousseaume  
Président du Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

